

## CHARTE DE BÉNÉVOLAT 2026

Tout bénévole accueilli et intégré dans l'association se voit remettre la présente charte. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les responsables de l'association, les salariés permanents et les bénévoles.

### I. Rappel des missions et finalités de l'association

La mission de l'association LIMOUX CUIVREE SPECIALE est de promouvoir de la musique de cuivre au travers notamment de l'organisation de festivals, de concerts et autres évènements culturels.

L'association LIMOUX CUIVREE SPECIALE remplit cette mission :

- de façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses financeurs, de ses salariés permanents et de ses bénévoles,
- dans le respect des règles démocratiques de la loi de 1901,
- en l'accompagnant de démarches d'évaluation de son utilité sociale.

### II. La place des bénévoles dans le Projet Associatif

Dans le cadre du projet associatif, le rôle et les missions des bénévoles sont plus particulièrement les suivantes :

- membres du bureau,
- membres actifs non musiciens,
- membres actifs musiciens.

### III. Les droits des bénévoles

L'association LIMOUX CUIVREE SPECIALE s'engage à l'égard de ses bénévoles :

#### 1) En matière d'information :

- à les informer sur les finalités de l'association, le contenu du projet associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités ;
- à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires.

#### 2) En matière d'accueil et d'intégration :

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable ;
- à leur confier, en fonction des besoins propres de l'association, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité ;
- à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole ;

- à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'association dans « une convention d'engagement ».

#### 3) En matière de gestion et de développement de compétences :

- à assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'association : formation formelle, tutorat, compagnonnage, constitution d'équipes... ;
- à organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées.

#### 4) En matière de couverture sociale :

- à leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

#### 5) Dispositions et avantages en nature pour les bénévoles mobilisés

Dans le cadre de leur mission et selon leur niveau d'implication, les bénévoles peuvent bénéficier :

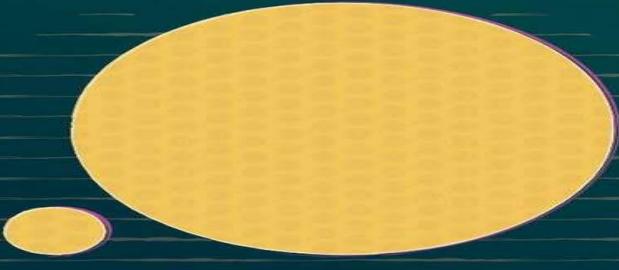
- de repas pris au moment opportun pendant l'exercice de leur mission (sur validation du responsable de commission) ;
- d'un tee-shirt de l'association ;
- de l'accès à un concert, sous réserve de la disponibilité du bénévole au regard des contraintes liées à sa mission et de la capacité d'accueil de la salle. Le cas échéant, une solution alternative pourra être proposée.

## IV. Les obligations des bénévoles.

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'association LIMOUX CUIVREE SPECIALE et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect des règles et des consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage à :

- adhérer à la finalité et à l'éthique de l'association en signant la charte ;
- s'acquitter de sa cotisation annuelle ;
- se conformer aux objectifs de l'association ;
- respecter l'organisation du festival et son fonctionnement ;
- assurer sa mission de manière sérieuse et efficace, en y consacrant un temps d'engagement raisonnable, défini conjointement avec les responsables des commissions, en fonction de ses disponibilités et des besoins de l'association ;
- respecter dans la mesure du possible les engagements pris lors de la signature de son formulaire d'inscription validé et de son planning choisi.
- exercer son activité avec discrétion, dans le respect des convictions et des opinions de chacun ;



# Limoux Brass Festival

- considérer le public bénéficiaire comme étant au centre de l'ensemble des actions de l'association et agir à son service avec bienveillance et respect ;
- collaborer respectueusement avec l'ensemble des acteurs de l'association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles ;
- informer son responsable de toute information utile au bon fonctionnement et à l'activité de l'association, ainsi que de toute difficulté rencontrée .

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Lu et approuvé, à Limoux le .....

Nom.....

Prénom.....

Signature :